

## Dissertation examen Droit admin

Par **Slilie**, le 17/07/2015 à 18:04

Bonjour,

J'ai passé un examen en droit administratif auquel j'ai obtenu une mauvaise note et je ne comprend pas pourquoi puisque je connaissais le cours par coeur et je pensais l'avoir réussi. Le type d'examen était une dissertation et le sujet était "la responsabilité sans faute". Je n'me rappelle plus précisément de mon plan mais je crois qu'en gros c'était:

I. Principe de la responsabilité sans faute

- a) notion de responsabilité sans faute
- b) régime juridique de la responsabilité sans faute

II. L'étendue de la responsabilité sans faute

(ici je ne m'souviens plus des titres exactes)

- a) les dommages de travaux publics causés au tiers + dommages causés aux collaborateurs occasionnels du service public
- b) responsabilité du fait des décisions admin régulières + resp. du fait des lois et conventions internationales + resp. du fait des choses et activités dangereuses

Pensez- vous que ce plan soit mauvais et qu'il ne mérite pas la moyenne?

Merci d'avance

Par **doud62**, le 17/07/2015 à 20:01

Salut,

Je ne me souviens plus trop du cours là-dessus, ça remonte au premier semestre alors c'est plus très frais ^^ Mais à première vue j'ai l'impression que ton plan est trop descriptif. Je pense qu'il faut quelque chose de plus problématisé.

Bonne soirée !

Par Fax, le 17/07/2015 à 23:34

Bonsoir,

Il est difficile de juger sans avoir l'entièreté de la copie, d'autant plus que vous ne vous souvenez plus des titres exacts.

En revanche, ce qui est certain c'est que la dissertation juridique est un exercice délicat et souvent "casse-gueule" (pardonnez l'expression) pour les étudiants.

D'autant plus sur un sujet aussi large. Je rejoins donc Doud62, avec un sujet vaste comme celui-ci, l'idée est de problématiser : il me semble que ce qu'attendent les professeurs est une prise de position de l'étudiant grâce à une problématique qui va circonscrire le sujet. Ensuite, tout au long de votre devoir, vous devez défendre votre position. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle une dissertation n'est pas un copié-collé du cours. Vos connaissances sont la matière qui va vous permettre une réflexion précise sur le sujet (j'ai conscience que ce que je vous dis est vague mais comme je vous l'ai dit, il est difficile d'émettre un avis sans avoir la copie complète).

D'autre part, il ne faut surtout pas négliger votre introduction : celle-ci étant la "mise en bouche" pour le correcteur, dans le cas où elle serait mauvaise, il y a fort à parier que le correcteur conserve cette mauvaise impression tout au long de la copie.

Je suis désolée de ne pas vous aider

Par Emillac, le 18/07/2015 à 07:10

Bonjour,  
[citation]

[s]a) notion de responsabilité sans faute[/s]

a) les dommages de travaux publics causés au tiers + dommages causés aux collaborateurs occasionnels du service public

[s]b) régime juridique de la responsabilité sans faute[/s]

b) responsabilité du fait des décisions admin régulières + resp. du fait des lois et conventions internationales + resp. du fait des choses et activités dangereuses [/citation]

Pas très cohérent...

En quoi est-ce "sans faute" ?

[citation](ici je ne m'souviens plus des titres exactes)

[/citation]

Vous écrivez toujours comme ça ? [smile17]

Par **Clément Passe-Partout**, le **18/07/2015** à **14:51**

Déjà, savoir un cours par cœur n'est pas synonyme de réussite. Bien au contraire. Un étudiant peut très bien connaître son cours par cœur, et se foirer. A contrario, un étudiant qui ne connaît pas son cours avec exactitude mais qui sait faire preuve de réflexion, et poser les enjeux, peut largement réussir.

Clairement, ton plan apparaît beaucoup trop descriptif. Alors oui, tu sais ton cours, mais ce qu'on attend de toi, que ce soit dans le commentaire d'arrêt, ou une dissertation, c'est que tu découvres les enjeux de la question posée, et y répondre.

Là, tu te contentes de réciter le cours, et ce n'est pas ce qui est attendu dans une dissertation juridique.

Tous les profs partent du principe que tu connais le cours, ce qu'on attend de toi, c'est une réflexion cohérente, et pertinente.

Si le sujet était "la responsabilité sans faute", il y'a forcément des enjeux derrière, tu ne peux pas te contenter de décrire simplement le régime juridique de la responsabilité sans faute.

Déjà, il faut problématique, et soulever réellement l'enjeu du sujet.

Je te donne un exemple qui n'est pas forcément vrai, mais par exemple, ça pourrait donner quelque chose de ce genre : "Dans quelle mesure, le régime de responsabilité sans faute facilite t-il la réparation des dommages incombant à l'administration ?"

Ici, tu problématises, et tu peux faire un plan qui laisse une vraie réflexion, et pas seulement paraître une récitation de cours.

Autre exemple, lors de ma L2, j'ai eu comme sujet : Le service public à la française et le droit communautaire.

Tous ceux qui ont fait : I-Le service public à la française II- le droit communautaire n'ont pas eu la moyenne, alors que ceux qui ont liés les deux ont eu une bonne note.

Tu ne peux, encore une fois, te contenter de faire du descriptif. Un juriste doit savoir réfléchir, et poser les enjeux, c'est l'exercice qu'on te demande dans les dissertations juridiques.

Tu dois absolument problématiser, c'est indispensable !

En espérant que ce que je te dis là te sera utile !